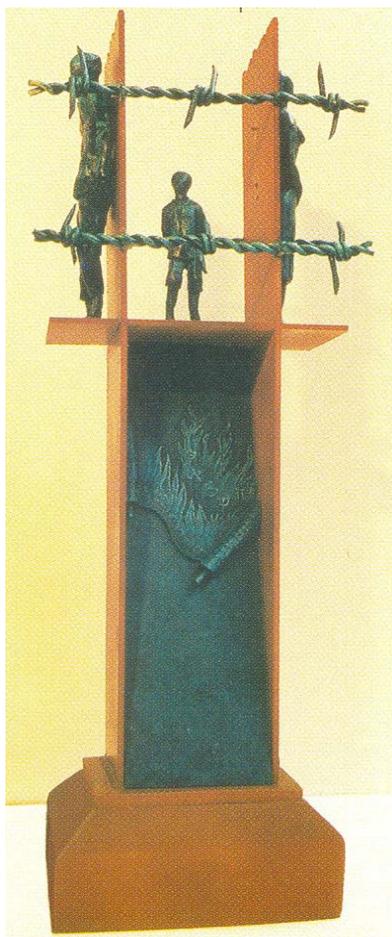


FORUM “Enfants de la SHOAH”

Un pont vers les générations futures...



Le 28 octobre 2007

Anvers, Belgique

Monument pour les déportés juifs d'Anvers
Inauguré le 27 mai 1997 par le
FORUM des Organisations juives et la ville d'Anvers

PROVINCIEHUIS, Koningin Elizabethlei 22-28

2018 Anvers - de 9h. à 20h.

Entrée gratuite - inscription obligatoire

+32 (0) 494 54 50 40 ou fjo@fjo.be

Pourquoi le 28 octobre ?



1.
g van 28 Oktober 1940,
aaregelen tegen de Joden.
(Judenverordnung).

le mij door den Opperbevelhebber
leende volmacht, verorden ik voor
volgende :

HOOFDSTUK I.

§ 1

§ 1

wie, wat het ras betreft, van ten
Joodsche grootouders afstamt,
ood worden beschouwd, alwie van
grootouders afstamt en
t tijdstip van het inwerkingtreden
tot de Joodsche godsdienstgemeen-
schap behoort of naderhand daarin wordt opgenom-
men, of

2. op het tijdstip van het inwerkingtreden dezer
verordening met een Jood is gehuwd of naderhand
met een zoodanig persoon in het huwelijk treedt.

(3) In twijfelachtige gevallen wordt alwie tot de
Joodsche godsdienstgemeenschap behoort of heeft
behoord als Jood beschouwd. Een grootouder
wordt zonder meer als voljoodsch beschouwd, indien
hij tot de Joodsche godsdienstgemeenschap heeft
behoord.

HOOFDSTUK II.

Terugkeerverbod en Jodenregister.

§ 2

Joden, die uit België zijn gevlucht, mogen niet
meer terugkeeren in dit land.

§ 3

(1) De gemeenteoverheid, voor gemeenten met
minder dan 5,000 inwoners de arrondissementskom-
missarissen, zullen in den vorm van alfabetisch ge-
rangschikte fiches personenregisters aanleggen,
waarin alle Joden boven 15 jaar, die hun woonplaats
in het betrokken ambtsgebied hebben of aldaar ge-
woonlijk verblijft houden, moeten worden ingeschre-
ven. In het register dienen naam, voornamen, ge-
boorteplaats en -datum, woonplaats, beroep, nationa-
liteit en godsdienst van de Joden, zoome de naam,
geboorteplaats en -datum en godsdienst van de echt-
genooten, van de kinderen, van de ouders en grootou-
ders te worden opgeteekend. Voor Joden, die als
immigranten uit het buitenland zijn gekomen, moet
bovendien worden vermeld, sedert wanneer zij onaf-
gebroken in België woonachtig zijn en waar zij voor-
dezen woonachtig waren.

(2) Ieder Jood, die den leeftijd van ten volle
15 jaar heeft bereikt, moet zich ten laatste op 30 No-
vember 1940 ter inschrijving in het Jodenregister
persoonlijk aanmelden, bij de voor hem bevoegde
overheid (overheid, die het register dient aan te leg-
gen); het gezinshoofd kan echter het gansche gezin
aanmelden. Alwie naderhand den leeftijd van ten
volle 15 jaar heeft bereikt, moet zich binnen 3 dagen
persoonlijk aanmelden bij de overheid, die het regis-
ter dient aan te leggen.

1.

Ordonnance en date du 28 octobre 1940,
concernant les mesures contre les Juifs.
(Ordonnance relative aux Juifs).

En vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés par
le Commandant en Chef de l'Armée, j'ordonne pour
la Belgique ce qui suit :

CHAPITRE I^{er}.

Définition de la notion : juif.

§ 1

(1) Est juif toute personne issue d'au moins trois
grands-parents de race juive.

(2) Est regardé comme juif toute personne issue
de deux grands-parents juifs, si elle

1° adhère au moment de l'entrée en vigueur de la
présente ordonnance au culte juif ou y affecte son
adhésion ultérieurement, ou

2° si son conjoint est juif ou si elle contracte ma-
riage avec un juif ultérieurement.

(3) Dans des cas de doute est regardé comme juif
toute personne adhérant ou ayant adhéré au culte
juif. Un grand-parent est regardé, sans condition ni
réserve, comme juif, lorsqu'il a adhéré au culte juif.

CHAPITRE II.

Interdiction du retour et registre des Juifs.

§ 2

Il est interdit aux juifs qui ont fui la Belgique d'y
retourner.

§ 3

(1) Les autorités communales ainsi que les com-
missaires d'arrondissement dans des communes
ayant moins de 5,000 habitants, tiennent, sous forme
de fiches alphabétiques, registre des juifs âgés de
plus de 15 ans ayant dans cette circonscription leur
domicile ou leur résidence ordinaire. Devront être
mentionnés au registre, les noms, prénoms, lieux et
dates de naissance, adresse, profession, nationalité
et religion des juifs, ainsi que nom, lieu et date de
naissance et religion de la femme, des enfants, des
parents et grands-parents. Pour les juifs immigrés
de l'étranger, une mention spéciale sera faite indi-
quant depuis quand ils sont domiciliés sans interrup-
tion en Belgique et où ils ont été domiciliés avant.

(2) Tout juif ayant atteint l'âge de 15 ans est
tenu à se présenter personnellement et jusqu'au
30 novembre 1940 auprès de l'autorité compétente
(autorité de registre) aux fins de son inscription au
registre des juifs; la présentation du chef de tout
ménage sera toutefois considérée comme suffisante
pour la famille entière. Les juifs qui atteindront
ultérieurement l'âge de 15 ans devront endéans les
3 jours se présenter personnellement auprès de l'au-

Le 28 octobre 1940 la première “Ordonnance relative aux Juifs” était déposée en Belgique. Ces “Judenverordnungen”, régulations pour Juifs, déterminait “qui est juif”.

Chapitre I

Définition de la notion : juif - §1

- (1) *Est juif toute personne issue d’au moins trois grands-parents de race juive.*
- (2) *Est regardé comme juif toute personne issue de deux grands-parents juifs, si elle*
 1. *Adhère au moment de l’entrée en vigueur de la présente ordonnance au culte juif ou y affecte son adhésion ultérieurement, ou*
 2. *Si son conjoint est juif ou si elle contracte mariage avec un juif ultérieurement.*
- (3) *Dans des cas de doute est regardé comme juif toute personne adhérant ou ayant adhéré au culte juif. Un grand-parent est regardé, sans condition ni réserve, comme juif, lorsqu’il a adhéré au culte juif.*

Chapitre II

Interdiction du retour et registre des Juifs.

§2

Il est interdit aux juifs qui ont fui la Belgique d’y retourner.

§3

- (1) *Les autorités communales ainsi que les commissaires d’arrondissement dans des communes ayant moins de 5.000 habitants, tiennent, sous forme de fiches alphabétiques, registre des juifs âgés de plus de 15 ans ayant dans cette circonscription leur domicile ou leur résidence ordinaire. Devront être mentionné au registre, les noms, prénoms, lieu et date de naissance, adresse, profession, nationalité et religion des juifs, ainsi que nom, lieu et date de naissance et religion de la femme, des enfants, des parents et des grands-parents. Pour les juifs immigrés de l’étranger, une mention spéciale sera faite indiquant depuis quand ils sont domiciliés sans interruption en Belgique et ou ils ont été domiciliés avant.*
- (2) *Tout juif ayant atteint l’âge de 15 ans est tenu à se présenter personnellement et jusqu’au 30 novembre 1940 auprès de l’autorité compétente (autorité de registre) aux fins de son inscription au registre des juifs ; la présentation du chef de tout ménage sera toutefois considérée comme suffisante pour la famille entière. Les juifs qui atteindront l’âge de 15 ans devront endéans les 3 jours se présenter personnellement auprès de l’autorité compétente.*

Le port de l’étoile jaune fut obligatoire dès l’été 1942.



Mémoire, devoir, espoir

62 ans après la Seconde Guerre Mondiale

Le but du Congrès

Mémoire:

Celui qui oublie son passé, est condamné à le revivre !

La mémoire de la Shoah doit rester vivante. Nous nous devons vis à vis des victimes assassinées de ne jamais les oublier. Les oublier serait comme les achever à nouveau. Nous devons mettre en garde l'humanité contre les dangers de la haine aveugle, du racisme et de ses conséquences.

Devoir:

Celui qui oublie son passé, est condamné à le revivre !

Nous avons un devoir moral d'éduquer et d'informer les générations suivantes sur la Shoah. Les victimes du régime nazi n'en sont pas les seuls survivants. Leurs générations suivantes (2^{ème} et 3^{ème}) sont également concernées. Celles-ci ont porté le lourd fardeau de la douleur parentale et grand-parentale. Les générations suivantes doivent éduquer les enfants en leur transmettant leur expérience du passé et en leur expliquant l'atroce souffrance vécue par leurs ancêtres uniquement parce qu'ils étaient juifs. Ceci est une menace pour le futur.

Espoir:

Celui qui oublie son passé, est condamné à le revivre !

Notre combat contre le racisme, l'antisémitisme, le négationisme et la xénophobie nous consolide et ainsi nous espérons créer un meilleur monde pour nos enfants et petits-enfants, un monde sans haine ni guerre. Le FORUM des Organisations juives s'applique à créer une société multiculturelle et tolérante. Le FORUM des Organisations juives se dévoue pour le futur.

Comité Exécutif

FORUM des Organisations juives :

Kouky Frohmann, Présidente

Pinkas Kornfeld, Vice-président

Ari Epstein, Vice-président

Eli Ringer, ancien Président, Membre du Conseil d'Administration

Daniel Peterfreund, porte parole

Diane Keyser, Secrétaire Générale

Regine Suchowolsky, Membre du Conseil d'Administration

Liliane Steinberg, Membre du Conseil d'Administration

Le FORUM des Organisations juives

Qu'est-ce que le FORUM des organisations juives ?

Le FORUM des Organisations juives fut créé en 1993 à la demande des autorités locales et fédérales qui désiraient un interlocuteur dans la communauté juive de Flandres.

Le FORUM agit depuis comme représentant officiel des communautés juives de Flandres.

Le FORUM représente donc toutes les tendances existantes dans la communauté juive : laïque et orthodoxe.

Le FORUM qui a pour but principal de combattre le racisme, l'antisémitisme et le négationisme, s'applique également à faire connaître la communauté juive tant nationalement qu'internationalement et à promouvoir sa culture.

Le monument érigé par le FORUM en collaboration avec la ville d'Anvers en souvenir des Juifs anversois déportés lors de la deuxième guerre mondiale en est un exemple. (voir la photo en première page).

Le FORUM s'est à maintes reprises porté partie civile lors de plaintes telles que le procès contre Roeland Raes ainsi que la plainte adressée aux participants de la conférence de l'holocauste à Téhéran.

Le Forum travaille en étroite coopération avec le Centre pour l'égalité des chances et contre le racisme.

Programme

Programme	détails
Allocutions:	Témoignage sur différents aspects de la Shoah
Workshops:	en groupes avec plusieurs locuteurs de sujets variés
Débats:	Q et R sur tous les aspects de la Shoah dépendant des participants aux débats
Présentation de films:	Film sur la vie et la souffrance pendant la Seconde Guerre Mondiale des frères Finally
Exposition:	“Donnez-leur un visage”. Photos des archives du Musée de la Déportation et la Résistance à Mechelen
Présentation de photos:	Matériel des archives du Musée de Mechelen projeté dans une des sales
Documentaire CEGES:	Documentaire de Rudi Van Doorslaer et Frank Seberechts sur le rapport du CEGES; la “volonté” de la Belgique pendant la Seconde Guerre Mondiale
Stand de livre sur la “Shoah”:	Livres sur la Shoah en Belgique ou livres d’écrivain belges sur la Shoah
Livre d’or pour les Justes parmi les Nations:	Chacun pourra y noter son sauveteur, même si celui-ci n’a pas été reconnu en tant que Juste par Yad Vashem
Écran recherche photos des déportés:	« Écran tactile » : fonction qui permet la recherche des membres de familles exterminées. En collaboration avec le Musée de la Déportation et la Résistance
Restauration:	Repas et boissons gratuits (cashier)

Etc.

Traduction simultanée vers le flamand, le français et le yiddish

Pour les traductions, vous aurez besoin d’écouteurs.
La location en sera gratuite, mais vous aurez besoin de votre
carte d’identité ou passeport comme garantie.

Participants

Noms	Titres et Fonctions	Sujets
Beekman Anneke (NL)	L'histoire "Beekman" au Pays-Bas et en Belgique	J'étais une fillette juive...
Bertrands Mark (NL)	Auteur	Les déplacements forcés des Juifs au Limbourg
Berx Cathy (NL)	Vice-présidente CD&V, députée flamande	Mon voisin juif
Dickschen Barbara (Fr)	Chercheur à la Fondation de la Mémoire Contemporaine (Bxl), Auteur	L'Éducation des enfants juifs pendant la guerre
Erdman Frederik (NL)	Sénateur honoraire, ancien Président du SP.a	La loi sur le négationisme
Evers-Emden Bloeme (NL)	Psychologue, Auteur	Les traumatismes vécus par les enfants placés dans des familles
Eyskens Mark (NL)	Ministre d'État, ancien Premier Ministre, membre de la Fondation de la Communauté	Antisémitisme en 1930 et aujourd'hui
Fastag Eva (Fr)	Dactylographe à la Caserne "Dossin"	2 ans à Mechelen
Finaly Robert (Fr)	Docteur, l'histoire "Finaly"	Notre cauchemar
Fink Herschl (Yi)	Ancien déporté	3 ans à Auschwitz
Fischler Benjamin (Fr)	Professeur, psychiatre	Les traumatismes des survivants
Goldberg Michel (Fr)	Enfant caché	Le sauvetage des enfants de Wezembeek et les conversions de Jamoigne
Graubart-Blaiberg Yvette (Fr)	Directrice de Yad Vashem Belgique	Le Yad Vashem
Grunfeld-Landau Anna (Yi)	Membre de la Commission Buysse	Les écoles juives jusqu'à leur fermeture
Halter Paul (Fr)	Président du Comité Auschwitz, ancien résistant	"Gros Jacques" et le sauvetage des fillettes
Hellemans Hanne (NL)	Auteur de "Ombres avec une étoile"	Les enfants « perdus »

Janssens Patrick (NL)	Bourgmestre d'Anvers	La collaboration des Autorités anversoises pendant la Seconde Guerre Mondiale.
Jaupart Michel (Fr)	Assistant du Ministre de la Défense	Le statut des victimes
Krochmal Régine (Fr)	Ancien déportée, témoin du XXIème convoi à Boortmeerbeek	"J'ai sauté du XXIème convoi"
Lustiger Arno (Fr/Yi)	Professeur Dr., Auteur	La conversion de mon cousin le Cardinal
Massange Catherine (Fr)	Chercheur à la Fondation de la Mémoire Contemporaine (Bxl)	Les « Justes parmi les nations » belges et le C.D.J.
Nysenholc Adolphe (Fr)	Professeur, Auteur	Pourquoi écrire sur la Shoah ?
Oppenheim Daniel (Fr)	Psychiatre, Auteur de "les héritiers de l'exil de la Shoah"	La transmission des traumatismes aux générations suivantes
Ottolenghi Emanuele (En)	Professeur Université d'Oxford, Président Institut Transatlantique	L'Antisémitisme aujourd'hui
Ramet Natan (NL)	Chevalier, Président du Musée de la Déportation et de la Résistance	Le Musée de Mechelen
Ringelheim Foulek (Fr)	Magistrat, membre de la Commission Buysse	Les cours de Justice pendant la guerre
Ringer Eli (NL/Fr)	Ancien Président du FORUM, co-président du C.N.C.J.B.R., membre de la Fondation pour la Communauté juive de Belgique	Le Comité National de la Communauté juive de Belgique pour la Restitution
Rosenblum Thierry (Fr)	Auteur	Les travaux forcés de Dannes-Camiers
Saerens Lieven (NL)	Chercheur CEGES, Auteur de "Étrangers dans un Métropole"	L'aide aux Juifs pendant la Guerre
Van den Daele Veerle (NL)	Université d'Anvers, Auteur	La reconstruction des Communautés juives

Patronage

Apfelbaum Baron Hennig, Consul-honoraire d'Israël, Président honoraire de la Centrale
Beer Regine, ancienne déportée
Berx Cathy, députée flamande, vice-présidente CD&V
Brotchi Baron Jacques, Sénateur
Buysse Lucien, Président de la Commission Buysse
Cools Bob, ancien Bourgmestre d'Anvers
Detiège Leona, ancien Ministre, Bourgmestre honoraire d'Anvers
De Gucht Karel, Ministre des affaires étrangères
Deboutte Jan, service Fédéral des Affaires Étrangères
Deschampfelaere Mia, Sénateur
Devolder Jan, journaliste, historien
Dewael Patrick, Ministre des affaires intérieures
Erdman Fred, Sénateur Honoraire
Evers Rafael, Rabbin (NL)
Eyskens Mark, Ministre d'État, ancien Premier Ministre
Geleyn Mark, Ambassadeur belge en Allemagne
Geulen Andrée, Juste parmi les Nations
Gross Marc, President of Shomre Hadas
Heylen Philip, Échevin pour la Culture de la ville d'Anvers
Janssens Patrick, Bourgmestre de la ville d'Anvers
Kieboom Baronne Hilde, présidente Saint Egide
Kinar Jehudi, Ambassadeur d'Israël en Belgique
Kinsbergen Andries, Ministre d'État
Klener Baron Julien, Professeur, Président du Consistoire juif de Belgique
Krings Baron E., Éméritus Procureur General
Lallemant Roger, Président de la Fondation pour la Communauté juive de Belgique
Lehrer Salomon, Président Machsike Hadas
Leterme Yves, Sénateur
Lieberman Rabbin, Grand Rabbin de la Shomre Hadas
Liska Vivian, Professeur à l'Université d'Anvers
Marinower Claude, conseiller municipal, administrateur du Musée pour la Déportation et la Résistance à Mechelen
Moerman Fientje, Vice-ministre-Président et Ministre flamand de l'Économie, l'Enterprise,
la Science, l'Innovation et Commerce Extérieur
Naftaniel Ronny, Directeur CIDI (NL)
Paulus Camille, Gouverneur de la Province d'Anvers
Peeters Kris, Ministre-Président du Gouvernement flamand
Reynders Didier, Ministre des Finances
Ries Frédérique, Membre du Parlement Européen
Roth Jacky, président HRD
Saerens Lieven, Chercheur au CEGES
Schnek Baron Georges, Professeur, Président honoraire du Consistoire juif de Belgique
Sternbuch Eli, Grand Rabin du Machsike Hadas
Susskind David, co-président du C.N.C.J.B.R.
Swaelen Frank, Ministre d'État
Szafran Willy, Professeur, psychiatre
Van Campenhout Ludo, Échevin pour le Port d'Anvers
Van Mechelen Dirk, Ministre flamand de Finances, Budgets et Milieu
Verhofstadt Guy, Ancien Premier Ministre
YAD VASHEM – The Holocaust Martyrs' and Heroes' Remembrance Authority

JAMAIS PLUS



62 ans plus tard....

Mai 1945 - octobre 2007

C'est en 1945 après la libération des camps que le monde libre découvre l'atroce extermination "scrupuleusement" effectuée par le régime barbare nazi.

Aujourd'hui, 62 ans plus tard, nous sommes confrontés à un phénomène du même genre : L'histoire se reproduit, l'holocauste est nié, minimalisé ou tout simplement oublié.

Le FORUM des Organisations juives s'adresse à la conscience de toutes les démocraties libres de ce monde :

Au nom des 6.000.000 de victimes juives dont 1.500.000 étaient des enfants :

N'oubliez jamais cette souffrance indescriptible !

L'étincelle qui commémore nos morts, doit et devra toujours être transmise aux générations futures.